

## La Boussole redonne le cap aux parents

Par Anne-Charlotte Muller

**Yverdon-les-Bains** Inauguré récemment, l'internat de la petite enfance offre la possibilité aux parents de partager une partie du quotidien de leurs enfants.



La maman de Laura rend visite à sa fille trois matinées par semaine pour partager son quotidien.

Image: Jean-Paul Guinnard

Laura\*, 19 mois, se presse contre la vitre qui sépare le «lieu de vie» du vestiaire. Elle pousse des cris de joie car elle vient juste d'apercevoir, de l'autre côté, sa maman, qui devrait surgir d'une seconde à l'autre. Depuis neuf mois, cette petite fille réside au foyer La Boussole, une structure qui appartient à la Fondation Jeunesse et familles, à

Yverdon-les-Bains.

Ouvert en juin 2016 et inauguré récemment, ce foyer moyen et long terme accueille en internat des enfants de 0 à 6 ans qui ont été placés suite à une décision de justice (lire ci-contre). Une de ses missions est de travailler à la réhabilitation des compétences parentales pour un retour partiel ou total de l'enfant à la maison. Pour ce faire, les parents (ceux considérés comme aptes) sont inclus à l'intérieur du foyer pour partager une partie du quotidien de leurs enfants.

### **Les visites des parents**

La maman de Laura rend ainsi visite à sa fille trois fois par semaine, de 9 h 30 à midi. Les éducateurs la laissent autonome mais interviennent en cas de besoin. « Cette maman est libre d'aller et venir à sa guise à l'intérieur du foyer, car nous avons établi une relation de confiance avec elle », explique Nathalie, éducatrice. Lors de ces visites, la maman de Laura donne le bain à sa fille dans une des salles de bains du foyer, joue avec elle dans sa chambre ou dans le lieu de vie, lui donne à manger, lui change sa couche ou l'emmène à l'extérieur pour des promenades.

*« Cette maman est libre d'aller  
et venir à sa guise à l'intérieur  
du foyer car nous avons établi  
une relation de confiance avec elle »*

« Elle développe ses compétences de mère », résume Laurence Lattion, responsable de La Boussole. Actuellement à la recherche d'un appartement, la jeune maman de 20 ans est en quête de plus de stabilité. « Ma fille, c'est tout ce que j'ai. Pour avoir été moi-même en foyer, je sais combien il est difficile d'en sortir mais j'espère pouvoir la récupérer bientôt », explique-t-elle.

Le droit de visite ainsi que le nombre de ces rendez-vous sont déterminés par le service placeur: le Service de protection de la jeunesse (SPJ) ou l'Office des curatelles et tutelles professionnelles (OCTP). Les enfants viennent de foyers d'urgence ou de familles d'accueil. Le service placeur définit aussi les objectifs à atteindre pour que les parents puissent à nouveau être en mesure d'accueillir leurs enfants chez eux.

« Les objectifs peuvent par exemple être d'arriver à donner des soins quotidiens, d'assurer la sécurité de son enfant, ou d'arriver à lui poser un cadre, notamment. Ils sont évolutifs », relève Laurence Lattion. Si les parents ne sont pas jugés prêts à pénétrer dans le foyer, ils peuvent rendre visite à leur enfant dans une salle de médiation attenante au foyer, en présence d'un éducateur.

Grâce aux bilans de fin de cycle, qui ont lieu tous les douze mois, et aux bilans intermédiaires (tous les trois mois), les compétences parentales sont réévaluées. Ce qui permet d'adapter le droit de visite avec une plus grande autonomie: sortir une journée avec son enfant ou encore l'accueillir le week-end. Voire, dans le meilleur des scénarios, le récupérer à la maison.

«Ces bilans ont pour but d'évaluer la pertinence du placement et d'éviter, chaque fois que cela se peut, l'institutionnalisation à long terme d'enfants en bas âge», indique Lionel Bressoud, directeur du secteur AEME foyers d'enfants de la Fondation Jeunesse et familles. Depuis l'ouverture de l'établissement, en juin 2016, trois enfants ont pu retourner avec leurs parents. Un constat encourageant. «Ce qui nous fait avancer en tant qu'éducateur, c'est de prendre conscience que l'être humain évolue et que rien n'est figé», sourit Nathalie.

### **Trois foyers dans le canton**

Le canton de Vaud est doté de trois foyers, moyen et long terme, pour des 0-6 ans. Chacun d'entre eux travaille à sa manière sur la réhabilitation des compétences parentales car celle-ci est inscrite dans la loi sur la protection des mineurs (2004).

*«Nous voulons permettre aux  
enfants de passer un moment  
privilegié avec leur parent tout  
en restant à l'abri du regard  
des autres»*

Le nid de La Daille, à Lully, appartient aussi à la Fondation Jeunesses et familles et offre les mêmes prestations que La Boussole, si ce n'est qu'il ne possède pas de salle de médiation. À la Fondation Les Clarines, à Chardonne, les parents ne sont pas autorisés à pénétrer au sein du foyer. Par contre, un studio attenant au bâtiment est à disposition pour des visites libres ou accompagnées par un ou des professionnels selon l'autorisation du SPJ. «Par souci de protection, nous voulons permettre aux enfants de passer un moment privilégié avec leur parent tout en restant à l'abri du regard des autres, explique son directeur, Bernard Shär. Il s'agit aussi de protéger le groupe d'enfants de l'intrusion des parents. Et, inversement, d'éviter aux parents que les enfants du foyer viennent les «ennuyer». Mais, à vrai dire, je réfléchis actuellement à instaurer l'accessibilité du foyer comme cela se fait à La Boussole».

Si La Boussole a vu le jour à Yverdon-les-Bains c'était pour des raisons de disponibilité de terrain. L'architecture du bâtiment a été entièrement conçue pour accueillir des enfants de 0 à 6 ans. Étant régulièrement confronté à un manque de places en internat pour la petite enfance, le SPJ s'était approché de la Fondation Jeunesse et familles et l'avait mandatée pour créer une nouvelle structure. Le foyer provisoire de Nyon a, quant à lui, fermé. Sur les six enfants qu'il accueillait, trois ont déménagé à Yverdon.

Pour la suite, le personnel de La Boussole aimerait être en mesure d'accueillir les parents pour le coucher des enfants. «Pour l'instant c'est juste une vision d'avenir», note Laurence Lattion.

\*Prénom d'emprunt (24 heures)

Créé: 16.12.2017, 11h47